

# L'Unité

Numéro 888  
du  
25 septembre  
2007

*L'hebdomadaire du Syndicat National Unifié des Impôts*

**Snu**i

The image features two black silhouettes of people's heads and shoulders, facing each other in profile as if in conversation. The silhouettes are outlined in yellow. They are positioned in the foreground, with a background of a modern building and a body of water.

**Pour protéger une caste,  
pour supprimer davantage d'emplois,**

**ILS ONT VRAISEMBLABLEMENT**

**CHOISI !**

## Brèves .....

### Si c'est pas un aveu ça ! ...

Il nous a été donné, tout récemment, de prendre connaissance d'une notification de refus de mise à disposition auprès d'une association d'un agent parisien. Les termes de la décision de la DSF doivent être médités, jugez-en :

[ ... ], il n'est malheureusement pas possible d'accéder à votre requête.

En effet, dans un contexte de réduction de ses effectifs, la DGI doit assurer en plus de sa mission fiscale, la réalisation d'un important programme de réforme et de modernisation qui exige la mobilisation de tous les moyens disponibles.

Cette situation implique une gestion très rigoureuse des effectifs [ ... ] et exclut, dans ces conditions, toute possibilité nouvelle de mise à disposition pour une mission sans lien avec la fiscalité [ ... ] ».

Encore un petit effort et on va très bientôt voir des directeurs écrire à Eric Woerth pour justifier l'arrêt impératif des suppressions d'emplois.

### Revalorisation IMT (bizarre !)

La revalorisation annuelle de l'indemnité mensuelle de technicité au titre de 2007 sera mise en œuvre sur la paye de novembre avec effet du 1er février. Le montant brut est relevé de 0,8%, mais pour autant le montant net de chaque versement mensuel est appelé à baisser pour passer de 48,31 € à 48,11 €.

Et pourquoi donc ? ...

Parce que le dispositif technique de gestion de cette prime prévoit une augmentation annuelle du prélèvement pour pension (17% en 2006, 18% en 2007). C'est en 2009 que cessera cette ascension stupide, lorsque le taux de 20% sera atteint.

Et si on réparait de cette usine à gaz, M. Woerth ? ...

### Domaine : à peine transféré, déjà privatisé !

Lors des discussions sur le transfert des Domaines, les ministres et leurs représentants n'avaient pas suffisamment de mots pour nous rassurer sur l'ancrage des missions domaniales dans la sphère publique. Même la gestion des cités administratives était venue gonfler sur le tard le volume des transferts.

Le SNUI avait, dès le départ, évoqué le danger de privatisation, redoutant par exemple l'appel d'experts privés pour effectuer des évaluations immobilières.

Récemment, nous avons été informés, mais pas par l'administration, qu'une expérimentation de privatisation de gestion des cités administratives allait avoir lieu dans 3 départements à la demande de France Domaine. Les cités administratives de CHARTRES (28), de LILLE (59), de COLMAR et de MULHOUSE (68) ont été choisies pour être confiées à un administrateur de biens ou à un syndic, sans que les représentants des personnels en aient été informés.

Le SNUI et Sud-Trésor s'insurgent contre cette opacité alors que, par ailleurs, ils réclament toujours la tenue d'une commission de suivi.

## La badgeuse nouvelle va arriver

Au terme d'une longue bagarre, la pointeuse sur le bureau paraît durablement chassée de notre paysage. En effet, cet été, l'administration a expérimenté une badgeuse classique capable d'intégrer les horaires des agents dans Agora, sans aucune incidence sur le temps de travail. Cette victoire est à mettre à l'actif de trois ans de campagne syndicale sur le terrain, trois ans au bout desquels la cohérence entre les actions nationales et locales s'est avérée efficace.

Attention cependant, en matière de gestion des personnels, les projets de fusion DGI-DGCP font surgir des craintes de régressions importantes et les fonctionnalités les plus perverses d'Agora pourraient bien revenir sur le devant de la scène si nous n'y prenons garde !

### Deux coups d'arrêt infligés à la DG

Lorsque le directeur général avait spécialement présidé un groupe de travail fin 2005 pour annoncer aux organisations syndicales de la DGI le retrait du projet de «pointeuse sur le bureau», les agents des directions expérimentatrices engagés dans le boycott d'Agora avaient en fait réussi à empêcher la réalisation d'un mauvais coup contre la durée du temps de travail.

Pas de minutes grappillées chaque jour par l'administration, pas de soumission aveugle à un logiciel «managérial», voilà deux beaux points positifs.

Toutefois, la volonté de la DG de mener quand même à bien son projet d'informatisation totale de la gestion pour mieux fliquer les agents était toujours vivace et voilà que nous avons découvert en juin dernier une fonctionnalité cachée de la nouvelle pointeuse : un agent pouvait badger sur n'importe quel site de la DGI ou de la DGCP avec sa carte !

Le SNUI est alors vigoureusement intervenu auprès des services centraux pour exiger le retrait de cette mesure de la nouvelle note-cadre. Début septembre, nous avons obtenu la confirmation que cette disposition était retirée... mais pour combien de temps ?

### Vigilance indispensable

Avec le projet de fusion DGI-DGCP, nous allons le ressasser, une série d'attaques contre nos règles et nos garanties de gestion est à redouter. AGORA pourrait bien alors servir à gérer les flexibilités (d'un service à l'autre, d'une résidence à l'autre), pourrait également faciliter la sélection au profil des agents au vu de toutes les données professionnelles et personnelles enregistrées.

Les deux victoires obtenues nécessitent donc une surveillance syndicale particulière pour qu'elles perdurent compte tenu de l'élaboration du SIRH, le Système d'Informatisation des Ressources Humaines en cours de déploiement dans toute la fonction publique.

Selon la DG, l'expérimentation technique des nouveaux appareils, cet été, dans 4 directions, est concluante, puisque les anomalies rencontrées ont toutes trouvé leur solution. Le plan de généralisation des nouvelles badgeuses va s'opérer en trois phases : 10 directions en octobre, 50% des directions en novembre et le solde en février.

## **Ils ont vraisemblablement choisi !**

*Pour ne pas affronter le casse-tête du statut des TPG et pour s'offrir les possibilités les plus larges de supprimer des emplois, le pouvoir politique a vraisemblablement choisi la piste de la fusion globale entre la DGI et la DGCP.*

*Le jour des annonces officielles, on nous parlera du meilleur service à l'usager, de meilleures synergies, d'intérêt des agents, mais assurément aussi des gains de productivité et des économies importantes pour le budget de l'Etat, comme l'a fait Eric Woerth lorsqu'il a reçu le SNUI et SUD Trésor, le 14 septembre.*

*C'est en effet lors de cette audience que nous avons compris que tout était sans doute joué, le ministre prenant un luxe de précautions pour dire que sa décision était difficile à prendre, mais le représentant de la DGCP affichant des sourires radieux.*

*A n'en pas douter, les intérêts budgétaires ont pesé lourd, mais aussi la question beaucoup plus «honteuse» de la sauvegarde des intérêts des TPG, cette caste n'entendant pas se contenter à l'avenir d'une tutelle financière des collectivités territoriales.*

*Bien évidemment, début octobre, on va vouloir nous rassurer, nous dire que tout se fera progressivement, que tout sera négocié, que l'administration fiscale unique sera au cœur du dispositif, que la logique des «métiers» sera respectée, mais il n'en demeurera pas moins que sera vraisemblablement affichée une réforme politiquement inacceptable, administrativement déraisonnable et socialement régressive.*

*Les «préfets financiers» ne constitueront pas un bienfait pour la chose publique, un nouvel organigramme des structures évoluant sur 10 ans va profondément irriter les agents déjà éprouvés par d'incessants changements, la perspective de fusion des gestions des personnels laisse plus augurer d'un nivellement par le bas que de progrès pour le plus grand nombre.*

*Il faut donc se préparer à agir syndicalement pour dire trois fois non à ce projet mais, dans un premier temps, le SNUI se doit de dissiper une illusion qui flotte dans l'esprit de nombreux agents de la DGI : la réforme va peser beaucoup plus lourd qu'ils ne croient sur leur quotidien, la réforme ne va pas se réduire seulement à une histoire de pouvoirs à partager dans les hiérarchies, loin de leur activité de tous les jours.*

*Le 14 septembre, Eric Woerth nous a parlé de «plus grandes possibilités de mobilité» pour les agents, mais il n'a pas précisé s'il s'agirait de mobilité volontaire ou forcée. Comment ne pas voir, par ailleurs, qu'une lourde menace pèse sur le cadre C destiné à devenir une «ressource» encore plus flexible et encore moins technicienne qu'aujourd'hui (avec les redoutables conséquences financières attachées à cette évolution) ?*

*Non, la fusion ne va pas s'avérer une simple lutte des chefs et nous allons nous attacher à le démontrer dans les quelques semaines qui viennent afin que le jour J ce soit un ministre «sous surveillance» qui s'adresse à ses personnels.*

*Mobilisation ! Voilà déjà fixé notre programme d'octobre.*

## QU'EST-CE QUE ÇA VA

Fusion «globale», fusion «partielle», fusion «mixte», le SNUI vous a déjà expliqué qu'il y aurait de toute façon de gros pépins à avaler quel que soit le scénario choisi par le pouvoir politique, mais pour l'instant vous êtes nombreux à estimer qu'il n'y a pas lieu de s'affoler, que tout va se passer dans les cercles hiérarchiques et que finalement, comme l'administration fiscale unique est déjà en cours de construction, vous n'avez guère de surprises à redouter.

Nous ne voulons pas dramatiser, mais une telle attitude nous paraît dangereuse et nous allons tenter de vous expliquer pourquoi.

Tout d'abord, lors de sa rencontre le 14 septembre avec le ministre, la délégation du SNUI et de SUD Trésor a eu confirmation qu'il fallait se préparer à un processus compliqué, étalé dans le temps, mais orienté vers une direction très claire : les gains de productivité. Honnêtement, avez-vous depuis l'an 2000 une raison, une seule, de penser que quelque chose de positif va vous arriver lorsqu'on vous parle de «recherche de gains de productivité» ?

Ne mesurez-vous pas chaque jour les conséquences des suppressions d'emplois ?

Par ailleurs, vous vous plaignez à juste titre de la politique des indicateurs et d'un commandement technocratique, comment pouvez-vous imaginer que la constitution d'un ensemble de plus de 120 000 fonctionnaires, sous un commandement d'une culture différente à la vôtre, va favoriser une plus grande compréhension à votre égard et amener plus d'humanité dans la relation hiérarchique ?

Mais laissons là ces considérations générales et abordons quelques questions «pratico-pratiques» sous forme d'inventaire pour tenter de vous persuader qu'il nous faut appeler sans retard à la mobilisation générale.

### La paye !

Quoi de plus concret et quoi de plus prioritaire dans vos revendications ?

Vous savez combien il a été difficile, à la DGI, de faire corriger quelques injustices dans les régimes indemnitaires, vous savez aussi que le plan de qualification ministériel 2007 ne fait pas de cadeaux et que les négociations salariales Fonction Publique se font toujours attendre. Vous estimez donc que tout ça n'est pas très brillant ...

Attention ! Fusionner avec la DGCP, c'est mettre en évidence des situations financières globalement plus favorables pour les agents DGI (sauf le cadre A comptable) et il faudra se battre comme des chiffonniers pour éviter un nivellement par le bas.

FO Trésor a une nouvelle fois dit à Eric Woerth, le 14 septembre, qu'il fallait impérativement aligner les régimes indemnitaires de la DGCP sur ceux de la DGI (sauf pour les comptables). Inutile de dire que le ministre ne va pas accéder facilement à cette demande, même si tous les syndicats appuient dans le sens d'une harmonisation «haute». Inutile de dire aussi qu'il va se servir des discordances pour bloquer désormais toute avancée dans les régimes DGI... A méditer !

### L'affectation à la résidence !

L'affaire de la fiche n° 3 a fait beaucoup de bruit à la DGI et le SNUI, dépassant la simple question de la règle de l'ancienneté dans les mouvements locaux de mutations, s'efforce depuis un an de montrer que la notion même d'affectation sur un poste est menacée.

Attention ! Fusionner avec la DGCP, c'est se rapprocher d'agents qui — dans les mouvements de mutations — sont habitués à être affectés au département, les TPG les affectant ensuite localement selon leurs besoins.

Sachez qu'actuellement au Trésor, un changement de poste à l'intérieur de la résidence n'est pas examiné en CAP locale.

Il ne sera pas évident, demain, de conserver ce que vous estimez être une garantie élémentaire à savoir l'affectation à la résidence.

# CHANGER POUR MOI ?

## *Les repères de gestion !*

Fusionner avec la DGCP, c'est forcément installer un choc des cultures et on pense bien évidemment à l'opposition entre «règle de l'ancienneté administrative» et «règle de l'ancienneté de la demande» sur la question des mutations.

Dans les deux camps, on estime inacceptable le système du voisin du fait que plus de 50 ans de mouvements ont été gérés avec l'une ou l'autre des philosophies. Il serait pour le moins léger d'estimer que cette affaire ne constitue qu'un élément du folklore administratif comme les TPG ont eu tendance à le penser en accueillant les agents du Domaine.

Plus largement, fusionner avec la DGCP c'est ouvrir une myriade de questionnements sur les actes de gestion et réaliser la fameuse «GRH unique» à laquelle on paraît très attaché à Bercy, c'est entrer sur un terrain miné.

A chaque alignement proposé par les autorités centrales les agents de l'un ou l'autre réseau se sentiront méprisés et leurs colères seront traitées de «caprices» par des cerveaux pressés de boucler leurs réformes. Mieux vaudrait faire savoir d'entrée de jeu que vous n'êtes pas prêts à vous laisser marcher sur les pieds !

# OUT!

## *L'ARTT et bien d'autres choses encore !*

Les jeunes, rentrés depuis trois ou quatre ans dans les services des Impôts, considèrent sans doute comme immuable le système des congés et de l'ARTT.

Qui, désormais, se souvient des batailles homériques pour faire acter un certain nombre de garanties pour les agents, garanties qui sont aujourd'hui de véritables «exclusivités» DGI ?...

Fusionner la gestion des «ressources» entre DGI et DGCP ce sera forcément pour les agents des Impôts risquer de voir remis en question la banalisation des jours de congé et des jours ARTT, le libre choix des modules et l'absence de toute période de «pointe de charges».

Fusionner avec la DGCP, ce sera aussi réveiller la «pieuvre AGORA» que notre action syndicale est parvenue à rendre moins agressive (pas de pointage sur le poste de travail), ce sera enfin et plus largement rendre plus impersonnelles toutes les dispositions de gestion dans un ensemble plus vaste et aux activités beaucoup plus éparpillées qu'aujourd'hui dans notre univers DGI.

«Modalités, méthode, calendrier», Eric Woerth a expliqué qu'il faudrait prendre le temps dans sa lettre aux agents du 10 septembre, mais nous savons d'expérience que les ministres comprennent plus vite certaines choses que d'autres : en particulier ils deviennent plus raisonnables lorsqu'une action syndicale préventive leur précise les limites à ne pas dépasser.

Une fois convaincus que vous allez toutes et tous vivre de profonds changements et d'intenses moments de crainte, rejoignez les militants du SNUI (et il faut l'espérer ceux des autres syndicats) pour bâtir un large front unitaire de défense de vos intérêts.



Le Havre et sa grande plage

# MARÉE BASSE

Ce que l'on retient en premier lieu en rentrant d'une visite des services à Rouen, au Havre et à Fécamp : c'est une impression très éloignée de la douceur normande. Après deux jours de rencontres et de discussions, ce qui ressort c'est le mal de vivre au travail et on bute parfois sur de sacrées vraies souffrances !

Bien sûr, la violence sociale n'épargne pas la région frappée par les délocalisations et les fermetures d'usines et cela concerne aussi les fonctionnaires.

C'est un mari ou un proche qui a pu être touché, sans parler des enfants à qui il faut préparer un avenir dans ce contexte difficile.

Mais ce qui vient en premier lieu parmi les causes identifiées de mal-être tient à des facteurs estampillés DGI sans équivoque : le cadre de travail, la charge de travail et la manière dont les agents sont conduits en permanence à gérer les travaux de masse, les priorités et pointes de charges.

## ○ Conditions de travail et réformes

L'immobilier et le cadre de travail ont depuis plusieurs années un impact indéniable sur la qualité de la vie quotidienne au bureau. Malgré l'activité intense et efficace d'un CHS dont les acteurs ne ménagent pas leurs efforts, la succession incessante des travaux liés aux réformes successives a pesé et pèse encore lourd en Seine-Maritime. Il suffit de voir un étage entier de plateaux en enfilade pour mesurer très vite l'effet néfaste de la généralisation systématique de ce type d'aménagement. C'est bien dès la conception même de l'équipement et de la distribution des locaux que cette question doit être réglée, car d'évidence les améliorations qui arrivent ensuite (cloisons vitrées, rideaux anti-bruits, ...) ne résolvent rien.

Lorsqu'en revanche le CHS a pu être associé dès le départ aux opérations, c'est au moins et ce n'est pas mince, la santé des agents qui a pu être préservée ! **De ce point de vue, merci à la délégation FDSU au CHS de Seine-Maritime qui a effectué un travail considérable.**

Trop souvent hélas, la recherche d'économies budgétaires et le manque de volontarisme de l'administration (le ministère étant très vigilant sur son objectif d'abandon de 200 000 m<sup>2</sup> de bureaux en 5 ans) conduisent à une situation telle que les crédits des CHS (que les administrations ont toujours tendance à considérer comme une réserve) ne suffisent pas pour corriger les gros points noirs.

## ○ Et le pouvoir d'achat, direz-vous ?

Dans la morosité d'une rentrée qui n'est pas due qu'au climat estival grincheux, les pertes de revenus additionnées par les agents ne les incitent pas à l'euphorie ! Il serait aujourd'hui bien long de rappeler les contentieux sur le sujet (le SNUI en a listé plus d'une quarantaine !), mais cela fait beaucoup de monde à ne pas se sentir concerné par l'introuvable « gagnant-gagnant » qui truffe les discours officiels. Par ailleurs, en ce début septembre, les agents n'étaient pas encore tous au courant de la bataille juridique gagnée par le SNUI sur la notation, et ils attendaient — comme nous — la publication du plan « qualifs » 2007.

C'est dans ce climat que la perspective d'une fusion DGI-DGCP a été annoncée et un peu discutée au cours de l'été, mais les agents de la Seine-Maritime — est-ce la légendaire sagesse normande ou une défiance plus universelle envers les opérations mensongères de communication ? — n'ont pas immédiatement perçu les grands dangers de l'opération, appréhendée dans un premier temps comme une énième « réforme de Bercy » !

Pour autant, personne n'est dupe et le but global des opérations est bien compris. La multiplication des restructurations, le bouleversement incessant des méthodes de travail, les multiples rapprochements ou transferts avec la

DGCP font apparaître la « fusion » comme une accélération des suppressions d'emplois et des menaces sur les résidences. C'est sans surprise que les préoccupations des agents rejoignent l'approche du SNUI sur le sujet : il faut essayer de s'opposer à la pire des hypothèses, la fusion globale sous l'autorité des TPG, aux motifs qu'elle constituerait une menace très immédiate contre l'indépendance des fonctionnaires, la pérennité des petits sites, l'emploi et les règles de gestion des personnels. Tout le monde paraît donc prêt à accompagner l'action du syndicat pour préserver et garantir au maximum les droits des agents une fois passées les annonces médiatiques à grand renfort de slogans réducteurs.

Au centre des préoccupations pour l'avenir, on retrouve toujours ce qui nourrit le malaise actuel : l'attachement à bien faire son travail dans le sens de la justice fiscale et sociale.

**D'où une satisfaction de nos adhérents quant aux interventions dans la presse du SNUI au cœur et à la fin de la période estivale : dans un univers médiatique où les voix qui s'élèvent pour les défendre ne sont hélas pas si nombreuses, ils ont apprécié les messages relayant leurs préoccupations.**

# EN SEINE MARITIME

## ○ Rouen : Accueil commun et plateaux pour tous !

C'est une frénésie de travaux qui s'empare de la cité administrative, et les vérificateurs aussi sont menacés de «mise en plateau». Là où existent déjà ces grands espaces, beaucoup d'agents sont perplexes face à l'annonce de «rideaux acoustiques» dont ils redoutent l'inefficacité. Dans la cité, où cohabitent plusieurs administrations, c'est un véritable jeu de «Monopoly» qui s'est engagé et nul ne sait si l'usager se sortira du «dédale» sans perdre son calme !

L'aboutissement du regroupement des CDI (3 au lieu de 6) et des recettes sera à n'en pas douter le plus redouté :

moins d'agents, des conditions de travail dégradées et un usager qui n'aura pas d'interlocution plus claire : où sera le progrès ? Quant à l'accueil commun, il risque encore pendant longtemps de servir d'exutoire à l'incompréhension du contribuable à qui il faudra expliquer que l'entrée de la perception est toujours ... à l'autre bout de la cité ! Encore et toujours ce seront les agents qui seront en première ligne tandis que les files d'attente continueront à s'allonger et qu'il n'y aura le plus souvent sur les plateaux que 3 agents implantés pour 4 téléphones qui sonnent sans relâche.

## ○ Centre Impôt Service : cadences infernales

Tout était à inventer à la création de ce service, et il reste encore beaucoup de chemin à faire lorsqu'on sait que c'est le secteur privé qui a imposé les rythmes et cycles de travail. On mesure quels efforts doivent faire les agents pour s'adapter à un environnement de «marguerites» sur un plateau avec un temps de récupération de 20 secondes entre deux appels. Voilà, d'ailleurs, le sujet qui «accroche» !

Il reste aussi à l'administration à faire les efforts nécessaires

pour mieux cibler les appels auxquels le centre doit faire face. Car, entre les usagers «déroutés» de leur CDI par un 118 ... et les comptables qui y sous-traitent à bon compte une formation de leurs stagiaires, l'administration se doit d'agir.

Le Centre d'appels a une vraie place dans le cadre d'une vraie politique de l'accueil, mais il ne doit pas servir de déversoir dans la fameuse politique officielle de «désintoxication du guichet».

## ○ A Fécamp, c'est la crise !

La carence d'effectifs y est sûrement pour quelque chose, la charge de travail et les exigences statistiques aussi, mais rien ne vas bien à Fécamp !

L'administration doit mieux répondre aux saisines multiples des agents et à l'alerte constante du SNUI. C'est sa responsabilité que d'identifier clairement les raisons profondes du malaise et d'y répondre concrètement ; elle ne l'a pas fait suffisamment jusqu'ici !

**Absentes du rapport Leyris qui renvoyait le sujet à d'autres discussions, les résidences à faible effectif n'ont pourtant pas été absentes des restructurations**

**et de leurs conséquences. Au contraire, la polyvalence y est sans aucun doute une contrainte plus marquée qu'ailleurs. Les inquiétudes sur la pérennité des implantations ne se sont jamais dissipées non plus.**

A Fécamp, les agents ont la volonté de faire face à la charge de travail. Ils ont le droit de le faire dans la sérénité, sans qu'à l'ampleur de la tâche administrative se surajoute un poids excessif de contingences matérielles ou managériales. Le SNUI est vigilant sur les sites où des difficultés ont été signalées, là où des solutions à court ou moyen terme doivent être apportées.

## ○ Au Havre, entre démesure et pénurie

La démesure, elle tient à la taille des structures suite à un regroupement massif des CDI et des Recettes, lequel a été imposé à des agents qui pourtant ne manquaient pas d'arguments pour s'y opposer. Là encore, c'est la concentration des services et la généralisation des plateaux qui a été retenue.

**On peut donc voir des plateaux de plus de 100 mètres linéaires, où seuls les murs porteurs n'ont, et pour cause, pas été abattus !**

L'accueil commun, qui traite directement plus de 80% des contentieux, manque de moyens pour bien fonctionner. Au Havre, on mesure donc très bien que tant que cette mission essentielle ne sera pas dotée, au plan national,

des moyens suffisants et qu'elle ne vivra partout que de prélèvements permanents ou ponctuels sur les autres services, elle ne pourra être considérée comme correctement remplie.

Au Havre aussi, les agents n'en peuvent plus d'être écartelés entre indicateurs et conscience professionnelle. Les rotations d'effectifs à flux tendus ne leur permettent pas de faire face correctement aux tâches qui leur incombent et sur lesquelles ils seront bien sûr, vérifiés, notés et évalués. L'administration doit aujourd'hui clairement écrire comment les agents doivent exercer leurs missions alors que les moyens dont ils disposent ne leur permettent plus de le faire comme ils le devraient et comme ils le voudraient.

**La Seine-Maritime ne constitue pas une exception et donc, face à un quotidien aussi sombre, comment le ministre Woerth peut-il disposer aujourd'hui d'un bilan éclatant des réformes entreprises jusqu'ici dans les CDI ? Qui a enquêté ? Qui a rédigé les rapports enjolivés ? Qui a passé sous silence le stress et le mal-vivre de milliers d'agents ? Demain, ces appréciations trompeuses, ces jugements falsifiés, vont servir de fondations au chantier de la fusion et il ne faudra pas s'étonner de voir le SNUI appeler à la mobilisation générale.**



## IMPRESSIONNISME :

Dans notre numéro de rentrée nous avons évoqué quelques dossiers, techniques certes, mais touchant très directement de nombreux agents et leur notation, notamment, suite à un arrêt du Conseil d'Etat. Nous revenons aujourd'hui sur quatre questions méritant d'être développées, dont deux tiennent à la teneur de l'arrêt du 9 juillet de la Haute Assemblée.

### Compétence des CAP locales : le Conseil d'Etat se contredit

En 2000, le SNUI contestait la décision de mise en place des CAP locales à la DGI en mettant notamment en avant le fait que dans certaines directions, l'insuffisance des effectifs (moins de 50 agents par corps) ne permettait pas, notamment au travers de l'examen des recours contre la notation, de comparer les mérites respectifs des agents.

Le Conseil d'Etat avait rejeté la demande du SNUI au motif que :

**«la révision de la notation, opération sur laquelle la commission administrative paritaire locale est consultée, consiste, comme la notation elle-même, à apprécier les aptitudes et la valeur professionnelle de chaque agent à partir de critères objectifs n'impliquant pas de comparaison avec les aptitudes et la valeur des autres agents du même corps».**

Soit ! En 2005, le SNUI dénonçait donc le fait que le système de notation mis en place à la DGI amenait les chefs de service notateurs à comparer les mérites respectifs des agents, bien que ce soit interdit.

Or, dans son arrêt de juillet 2007 (cité dans notre dernier numéro), le Conseil d'Etat estime avoir dit une annerie en 2000 et il légitime expressément la comparaison des mérites. Faudrait savoir !

Revenons à nos CAP locales : dans la circulaire du 23 avril 1999 les conditions dans lesquelles les CAP Locales peuvent être dotés de compétences propres sont expliquées ainsi :

**«La déconcentration de la gestion du personnel et la création de CAP locales dotées de compétences propres ne sont légalement possibles que dans les limites et sous les conditions dégagées par deux avis très importants rendus par l'assemblée générale du Conseil d'Etat en date des 7 juin 1990 et 30 mai 1996.**

**La déconcentration ne doit pas porter atteinte aux garanties fondamentales des fonctionnaires et au principe d'égalité de traitement dans le recrutement et le déroulement de carrière des agents d'un même corps.**

■ **Le Conseil d'Etat a précisé que «le respect de ce principe (d'égalité) nécessite notamment que les actes de gestion pris à l'échelon local concernent un effectif suffisant pour permettre une prise en compte équitable au plan local des mérites respectifs des agents» et qu'il ne «serait pas raisonnable» de déconcentrer des actes impliquant une appréciation des mérites respectifs des agents d'un même corps lorsque l'effectif de ce corps au niveau local est inférieur à cinquante (avis du 7 juin 1990).**

**Il est bien sûr possible de retenir un seuil plus élevé au regard des actes de gestion qui doivent être déconcentrés.**

■ **Il est possible que, pour un même corps, la condition d'effectifs suffisants ne soit remplie que pour quelques circonscriptions territoriales. Le Conseil d'Etat a estimé, dans ce cas, que pour des raisons tenant au risque d'atteinte au principe d'égalité de traitement des agents d'un même corps, un ministre ne peut pas, lorsqu'il fait usage de sa faculté de déconcentration, différencier les délégations de pouvoirs selon les circonscriptions (avis du 30 mai 1996).**

**Il découle de cette règle que :**

**la déconcentration pour un corps donné et pour un même type d'acte doit être homogène, c'est-à-dire identique dans toutes les circonscriptions territoriales ; lorsque le ministre décide de déconcentrer des actes de gestion, il doit le faire dans toutes les circonscriptions territoriales ; il ne peut conserver la compétence au niveau central pour quelques circonscriptions».**

**Après cette analyse, par simple déduction, nous affirmons que la nouvelle définition de la notation ne permet de doter les CAP Locales de la DGI que de compétences préparatoires pour examiner les appels contre la notation. Il s'en suit que les CAP Nationales de la DGI doivent retrouver une compétence propre pour cet acte de gestion et c'est dans ce sens que le SNUI intervient auprès du Directeur Général des Impôts pour que soit à nouveau respecté le principe d'égalité de traitement dans le déroulement de carrière des agents. Après ce recours hiérarchique, le Conseil d'Etat sera à nouveau saisi, si besoin, afin qu'il règle ses propres contradictions.**

# 4 TOUCHES DE GESTION

## Le Conseil d'Etat et les échelons fixes : ça doit bouger !

Depuis quelques années et notamment depuis la mise en place de la nouvelle notation, les agents situés dans les échelons dits fixes sont purement et simplement écartés de l'attribution des réductions de cadence liées à la notation. Le SNUI n'a jamais accepté cette discrimination d'autant plus que les agents concernés étaient eux-mêmes, de par leur présence, producteurs de bonifications redistribuées à leurs collègues classés dans les échelons variables. Ceci permettait d'ailleurs à l'Administration de camoufler, notamment aux agents de catégorie B, l'insuffisance des moyens de reconnaissance du travail fourni puisque la dotation pour les agents pouvant en bénéficier était de ce fait nettement abondée.

Le SNUI et la FDSU n'ont cessé de se battre pour faire entendre raison à l'Administration jusqu'au niveau de la Fonction publique. Ce n'est pourtant que le 9 juillet 2007, cinq ans après «la réforme», qu'une décision favorable du Conseil d'Etat est venue réparer enfin l'injustice. Mais, pour cela il a fallu «attaquer» l'instruction sur la notation des agents C, B et A de la DGI.

**A la suite de quoi, aujourd'hui, le SNUI intervient donc auprès de la DGI et la FDSU auprès du Ministère pour que soit revue la situation de tous les agents lésés. En clair, il s'agit d'octroyer un mois ou trois mois de réduction à tous les agents s'étant vu appliquer respectivement une évolution positive de + 0.02 ou de + 0.06 depuis la mise en place de la réforme de l'évaluation/notation. Les agents concernés se situent (ou se sont situés durant la période) principalement dans les 5 premiers échelons du grade de contrôleur de 2ème classe et dans le premier échelon des ex-grades d'ACA et d'AST.**

## Reclassement de B en A : il faut que ça se débloque !

La colère continue de monter. Dès octobre 2006, lors d'un groupe de travail ministériel chargé d'émettre un avis sur le nouveau statut des agents de catégorie A, le SNUI et la FDSU, seuls, avaient dénoncé l'absence de mesure rétroactive des nouvelles conditions de classement de B en A. Les exemples d'enjambements de carrière en résultant ne semblaient offusquer personne, ni l'Administration, ni les autres organisations syndicales du ministère qui laissent à leurs fédérations de fonctionnaires la responsabilité de porter ce type d'analyses et de critiques.

Par la suite, après la publication des textes, le SNUI, la FDSU et l'Union syndicale Solidaires Fonctions Publiques, se sont adressés aux différents ministres ou responsables pour dénoncer l'injustice qui frappait les milliers d'agents promus de B en A avant le 1er janvier 2007. Dans sa réponse, tout en affirmant qu'une telle disposition était possible, la DGAFP apporte deux arguments «massue» pour refuser une mesure rétroactive : «trop cher et trop de travail».

L'Union Syndicale Solidaires a solennellement exigé, lors du Conseil Supérieur de juillet, l'examen d'une modification statutaire intégrant une mesure rétroactive.

**«La situation des agents promus de catégorie B en catégorie A, antérieurement à l'entrée en vigueur du présent décret (décret 2006-1827 du 23/12/2006) ne peut être moins favorable, au 1/01/2007, à celle qui aurait été la leur s'ils avaient précédemment été classés selon les dispositions ci-dessus (de l'article 5 du titre I du décret précité).»**

Cette demande sera renouvelée lors du prochain Conseil Supérieur prévu en octobre.

**Il faut donc continuer à se battre. Le SNUI demande à tous les agents de déposer un recours hiérarchique auprès du Ministre pour que leur situation au 1er janvier 2007 soit revue favorablement. Cette démarche doit être appuyée par la signature massive de la pétition proposée par l'Union Syndicale Solidaires Fonctions Publiques.**

Un modèle de recours hiérarchique ainsi que la pétition sont disponibles sur le site du SNUI depuis début juillet dernier.

## Plan de qualifications 2007

Le plan de qualifications pour 2007, signé à la fin de l'été, a été communiqué aux organisations syndicales en fin du mois d'août (voir sur notre site).

Il y a très longtemps, lors d'une réunion à Bercy le 4 avril, le SNUI et la FDSU avaient dénoncé le manque d'ambition des propositions avancées par le Ministère et condamné la manipulation des chiffres visant à limiter encore les possibilités de promotions (voir L'Unité n° 881 du 17 avril 2007).

Les taux et les volumes des promotions décidés en final ne permettent pas de fluidifier les carrières, alors même que les départs en retraite pourraient créer une plus forte aspiration vers les grades terminaux. De toute évidence, le système des ratios «promus/promouvables» n'est qu'un outil de rigueur utilisé comme un véritable barrage budgétaire puisque, dans le cadre de la LOLF, les pyramidages de grade ont disparu.

Le SNUI et la FDSU exigent une réelle reconnaissance des qualifications des agents. Réforme ou pas, le contentieux à ce sujet est déjà très lourd aussi bien en ce qui concerne les promotions au sein de chaque catégorie que celles découlant des transformations de C en B et de B en A. Le SNUI utilisera tous les leviers pour faire évoluer les choses dans le bon sens. D'ores et déjà, il paraît évident que la période qui s'annonce devra être mise à profit par les agents pour exprimer leurs exigences à ce sujet. Le SNUI et la FDSU sont décidés à se battre pour que leurs revendications aboutissent.

# CONSEIL SYNDICAL DE RENTRÉE



## CONTEXTE : SARKOZY PARTOUT

En ouverture du Conseil, le secrétaire général a forcément mis l'accent sur la personnalisation extrême du pouvoir politique et sur le «tout Sarkozy». Y compris pour le dossier de la fusion DGI-DGCP, il est probable que des directives précises de l'Élysée vont peser sur la décision de Bercy. Plus globalement, ce qui a frappé l'opinion à la rentrée c'est la crise boursière provoquée par le marché immobilier américain et la pérennité des violences et combats au Moyen-Orient notamment. De ce point de vue, le changement politique peut conduire à un abandon de neutralité (cette crainte s'est confirmée peu après le Conseil Syndical avec les déclarations sur l'Iran). Pour revenir à notre cadre hexagonal, les projets gouvernementaux ont été critiqués (franchises médicales, service minimum, régimes spéciaux de retraite...) et les expressions médiatiques du SNUI sur la fiscalité ont été totalement validées. Plusieurs administrateurs régionaux ont fait part de leur effroi face à l'absence d'opposition politique audible.

## LE DEVENIR DE LA DGI

Laurent Gathier a bien précisé d'entrée de jeu que pour une majorité d'agents, les craintes de la rentrée n'étaient pas alimentées par le dossier DGI-DGCP, mais par les programmes de restructurations antérieurs (CDI-CDIF, constitution de pôles, constitution d'accueils communs...), par la dégradation du pouvoir d'achat et par la dégradation des conditions de travail découlant de la politique des indicateurs. S'agissant d'un autre sujet sensible, les règles de gestion, le secrétaire général a annoncé pour le 18 septembre une commission nationale afin que le SNUI prépare le groupe d'études mutations et, plus largement, fasse un bilan critique de ses pratiques en CAP.

**Ceci étant, il est évident que le dossier de la «fusion» doit impérativement mobiliser le syndicat et d'abord pour montrer de toute urgence que cette affaire va davantage concerner les agents qu'ils ne le croient.**

Les administrateurs régionaux ont donc analysé les déclarations du SNUI de cet été et très majoritairement approuvé la condamnation de la fusion globale (condamnation qui ne doit cependant, à aucun moment, être comprise comme une adhésion sans réserve au scénario de la fusion fiscale).

Le secrétaire général a, de ce point de vue, précisé qu'à l'heure du verdict on risquait fort d'avoir à affronter un «schéma hybride» et qu'il faudrait très vite lancer une mobilisation pour contrer les risques de déréglementation de gestion, les pertes de technicités, sans oublier de faire payer les efforts antérieurs et à venir au travers de mesures financières pérennes.

Plusieurs administrateurs régionaux ont insisté sur la nécessité d'aborder la question informatique, les agents des CSI ne percevant pas les dangers les menaçant, d'autres ont présenté comme point central de préoccupation la fusion des GRH des deux réseaux actuels. Une remarque a surgi à ce dernier sujet : ce sont les agents de Centrale et des directions qui vont le plus vite souffrir du rapprochement accéléré.

C'est à un plan d'action syndical qui a été consacrée la dernière partie des débats, plan d'action qui ne prendra corps de toute manière que si les agents sont davantage informés sur leur devenir et à ce sujet ils ont besoin d'éléments comparatifs que l'appareil militant sera chargé de commenter.

Hormis la question centrale, parler du devenir de la DGI a aussi consisté à s'interroger sur les négociations du printemps et leur enlèvement consécutif à l'élection présidentielle.

**Au plan local, consigne a été donnée aux sections de reprendre contact avec les directions pour conditionner une reprise pacifiée des relations à l'ouverture de discussions sur deux sujets sensibles : les conditions de vie au travail, les conséquences des annonces ministérielles du début octobre. Au niveau national, il est clair que le syndicat ne se laissera pas enfermer dans un nouveau marathon de réunions non productives.**

La préparation d'une commission nationale sur les conditions de vie au travail a été décidée pour respecter les engagements du Congrès et parvenir à plus d'efficacité.

## DÉBATS DIVERS

S'agissant de la préparation des élections aux CAP, les administrateurs régionaux et le Bureau National ont convenu que, dans la période, il valait mieux voir un SNUI agir que communiquer pour bien se faire élire en décembre ! Un plan de campagne a certes été adopté, mais avec une pleine conscience que priorité devait être donnée à l'actualité et à la défense de tous les agents, si possible dans l'unité. Le Conseil a dressé le bilan du congrès de Villefranche-sur-Saône et la proposition de modification de l'ordre du jour proposée pour le congrès 2009 par la région Rhône-Alpes a été actée. Par la suite, les administrateurs sont revenus essentiellement sur la préparation du débat revendicatif.

Une nouvelle fois, quelques sections ont eu le sentiment de ne pas voir leur travail pleinement reconnu lors des commissions de congrès qui continuent de nourrir des frustrations diverses. Le retour à une publication de pré-résolutions dans le journal d'avant-congrès a cependant été repoussé et des engagements de méthode ont été pris pour mieux mettre en valeur le travail effectif du réseau militant tant dans les commissions qu'en séance plénière.

Le cahier des charges du congrès 2009 a été adopté et le choix de la section organisatrice aura lieu lors du prochain Conseil. Mise en route de «Solidaires Fonctions Publiques», remise à flot d'ATTAC, prix du Guide Pratique 2008 (inchangé), proximité du verdict de la Cour d'Appel sur l'affaire opposant le SNUI et son ancienne régie publicitaire, calendrier 2008 des sessions de secrétaires de section, voilà autant de sujets évoqués encore au cours des 3 jours de discussions.



# LE SNUI À DAKAR : 1ER CONGRÈS



Le SNUI était invité le 1er septembre dernier au 1er congrès du Syndicat des agents des impôts et du domaine (SAID) à Dakar. Première organisation syndicale dans une administration sénégalaise régaliennne, ce jeune syndicat, fondé en Août 2005, est désormais solidement implanté à la Direction générale des impôts et du domaine du Sénégal (DGID) et il a déjà montré une efficacité redoutable dans la défense des intérêts des agents, mais c'est aussi sa capacité d'expres-

## ○ SAID et SNUI : des relations fructueuses et prometteuses

C'est grâce à M. Ousman Sonko, secrétaire général du SAID, que le SNUI a commencé à développer des relations avec son organisation. De passage en France au printemps dernier, il avait en effet contacté le SNUI qu'il connaissait puisqu'il visitait régulièrement son site internet. Après deux entretiens passionnants, nous avons déjà pu nous rendre compte que nos conceptions du syndicalisme, de l'action publique, du rôle de l'Etat et de la fiscalité convergeaient largement, malgré des situations politiques, économiques et sociales différentes. Malgré cet important contraste, nous avons curieusement constaté que le même langage dominant s'était installé dans les cercles du pouvoir politique des deux pays : compétitivité et attractivité y sont ainsi les deux

arguments les plus employés pour justifier le recul de l'action publique.

Les débuts du SAID n'ont pourtant pas été des plus faciles, ce qui rend d'autant plus remarquable sa progression et son audience actuelle. En effet, il lui a fallu affronter de nombreuses difficultés pour être reconnu, notamment, dans sa relation aux pouvoirs publics et c'est uniquement par sa force de conviction que le SAID s'est imposé comme un syndicat non seulement représentatif (plus des deux tiers des agents des impôts y ont adhéré) mais également très actif sur le plan de la défense du service public et de la justice fiscale.

Ses communiqués de presse alimentent désormais le débat

## ○ Un thème universel : quel syndicalisme ?

«Une journée marathon» : c'est ainsi que le congrès nous a été présenté !

Se déroulant un samedi, à défaut d'autorisation d'absence pour motif syndical, le congrès a réuni 150 personnes de 9 heures à près de 20 heures, dans une ambiance particulièrement studieuse et participative. La matinée a été consacrée au débat autour du thème «quel syndicalisme à la DGID ?» avec les interventions de plusieurs invités, dont le SNUI. Ce fut l'occasion de rappeler notre histoire, notre pratique, notre organisation et notre conception de la défense des intérêts matériels et moraux des agents avec, pour toile de fond, la conviction profonde que la justice fiscale est un élément de la justice sociale. Plusieurs participants connaissaient d'ailleurs le SNUI pour l'avoir côtoyé en tant qu'auditeurs libres à l'ENI, comme cet agent du domaine qui, montrant la plaquette d'accueil de la promo 1992/1993, nous a fait part de sa satisfaction de voir un syndicat se développer au Sénégal avec les mêmes valeurs que le SNUI.

Les participants ont tous mis l'accent sur le caractère citoyen de la pratique et de l'action syndicale, ce que le secrétaire

général du SAID a résumé ainsi : «défendre notre métier, c'est aussi l'expliquer et montrer en quoi il faut un bon service public fiscal et une fiscalité juste». Une approche que partage pleinement le SNUI. Ainsi, les premiers communiqués de presse du SAID dénonçant la privatisation de la gestion de l'impôt ont été un véritable événement dans le débat public au Sénégal et ont été très appréciés des agents des impôts et du domaine. Il en va de même de la ténacité qui a conduit à l'ouverture de discussions sur le pouvoir d'achat et l'action sociale, ou bien encore sur l'instauration de règles «équitables, lisibles et transparentes» en matière de notation, de mutation et de rémunération. Il est particulièrement frappant de voir que, alors que nous connaissons un repli des garanties sociales en France, d'autres se battent, sur les mêmes bases et avec la même approche, pour construire les leurs.

Le débat a été également l'occasion de revenir sur la structuration de ce syndicat de deux ans d'existence avec, là encore, une vision commune de la proximité et de la représentativité. «Là où il y a un agent des impôts, le syndicat doit être présent», une maxime que le SNUI a toujours fait sienne !

# POUR LE SAID

sion publique sur la fiscalité qui a été remarquée.

Plus de 150 personnes étaient présentes, ainsi que de nombreux représentants de diverses organisations de la société civile : amicales, forum civil, organisations patronales et syndicales interprofessionnelles...

La presse était également très présente, fort intéressée par les positions de ce syndicat citoyen qui, en deux ans, a déjà de belles avancées à son actif.

fiscal au Sénégal dans un contexte très difficile : l'administration fiscale y est en effet concurrencée directement par des agences de droit privé dotées de compétences fiscales ! L'enjeu, pour le SAID, est tout simplement de montrer en quoi seule une administration d'Etat peut et doit disposer de telles compétences, afin d'assurer le bien commun et d'éviter des dérives guidées par des intérêts privés. C'est peu de dire que le congrès a été un moment tout aussi intense sur le plan humain qu'intéressant sur les plans syndical et fiscal.

Enfin, comment ne pas voir que les revendications sur les règles de mutation («si deux demandes concernent le même poste, il faut prendre l'ancienneté comme critère, c'est le plus équitable»), les carrières («la DGID doit reconnaître nos qualifications et faciliter les promotions internes, très difficiles») ou bien encore la formation (il n'y a pas d'école des Impôts et la formation continue est jugée insuffisante) rappellent souvent celles du SNUI.

En cela, l'échange d'expériences, d'analyses, de revendications, le partage de valeurs communes et le constat que celles-ci dépassent le cadre des frontières ont été des points et des moments très forts de cette journée.

**Pour le SNUI, après les contacts au Brésil, en Algérie et en Europe (dans le cadre de l'UFE), le travail effectué avec le SAID s'avère particulièrement riche et prometteur.**



## Attac repart du bon pied

Attac tenait sa traditionnelle université d'été à Toulouse à la fin du mois d'août et, après deux ans d'une grave crise, marquée par une fraude à l'élection de Juin 2006 au conseil d'administration puis par une clarification salutaire aux élections de décembre dernier, l'association paraît avoir retrouvé le chemin de la sérénité et de l'éducation populaire tournée vers l'action. Avec plus de 800 participants et une moyenne d'âge plus jeune que lors des autres éditions, l'audience a égalé en 2007 celle des universités d'été d'Arles, lorsque Attac était au sommet de sa notoriété. Au-delà de cet excellent niveau de participation, les débats et l'ambiance ont été unanimement appréciés, prouvant ainsi que l'association était enfin bel et bien engagée dans une nouvelle dynamique.

L'environnement a été sans conteste le thème central cette année, tant il est vrai que la demande d'informations et d'élaboration d'alternatives est importante sur des questions aussi variées que les énergies, les transports, la pollution, l'eau, le développement durable, les timides initiatives internationales (protocole de Kyoto...) ou encore la fiscalité écologique. A l'évidence, le champ est vaste et essentiel puisqu'il touche à notre mode de vie et aux limites qu'offre notre planète.

Le SNUI était présent, en animant une session désormais traditionnelle sur la fiscalité, mais également en intervenant lors d'un séminaire consacré à la fiscalité écologique et en animant une soirée débat autour du film «Clearstream raconté à un employé de Daewoo». Ce film montre notamment comment la spéculation financière s'appuie sur les circuits les plus opaques au détriment des salariés et en quoi la place des paradis fiscaux est centrale dans la mondialisation financière, loin des traditionnels clichés faisant référence à des îles exotiques. Car en réalité, ces territoires «font système» : ils inspirent les stratégies fiscales des différents Etats, ils favorisent les circuits de blanchiment d'argent et constituent des lieux où transitent la moitié des capitaux placés «hors frontière».

Pour Attac, cette université d'été avait donc de quoi redonner espoir et l'orientation nouvelle, articulée pour une bonne part autour du thème de l'environnement et des multiples enjeux qui y sont liés, mais portant également sur l'emploi ou encore la redistribution des richesses, répond à une véritable attente de ses adhérents et, n'en doutons pas, d'une large partie de l'opinion. Plus que jamais, décrire les enjeux afin de, selon une formule «attacienne» désormais bien connue, «comprendre pour agir», est une exigence citoyenne. C'est du reste le sens du récent rapport de l'association sur la «TVA sociale» (disponible sur le site d'Attac) qui montre en quoi un tel instrument serait économiquement et socialement néfaste. Le SNUI continuera d'apporter sa contribution au sein d'Attac, en poursuivant sans relâche sa pédagogie de l'impôt et en confrontant sa vision de la justice fiscale aux nouveaux enjeux.

# RÉPLIQUE DU SNUI AU DISCOURS SUR LES DÉNONCIATIONS ANONYMES

Les déclarations du Président de la République sur le contrôle fiscal et sur la justice ont provoqué de vives réactions dans les rangs des agents des Impôts. En déclarant vouloir mettre fin à «la pénalisation à outrance du droit des affaires» et en amalgamant dénonciations, contrôle fiscal et collaboration, Nicolas Sarkozy nous a gratifiés de propos outranciers appelant une riposte énergique.

Le SNUI a tout d'abord réagi en répondant à la question des dénonciations, en expliquant qu'elles étaient très minoritaires. Il s'agissait en effet dans un premier temps de rétablir quelques vérités en expliquant quelle était l'organisation du contrôle fiscal.

Dans un second temps, le SNUI s'est exprimé dans le journal «La Tribune» (voir ci-après) pour y préciser quelle était sa conception du contrôle, quels étaient les enjeux du contrôle fiscal et soulever une question essentielle : y a-t-il une volonté politique de lutter contre la fraude fiscale ? On peut, pour le moins, légitimement en douter !



*Non, M. Sarkozy, nous ne sommes plus dans la belle cité de Venise où on utilisait les boîtes à dénonciation !*

## ○ Le contrôle fiscal au péril du «laisser faire, laisser passer»

En réalité, ce qui est affiché en filigrane de la déclaration présidentielle est bien la volonté politique de réduire les risques de sanction de ceux qui se livrent à différentes formes de délinquance financière, ainsi que le montre la question de la dépenalisation de l'abus de bien social. Dans un contexte où les condamnations pénales pour les infractions économiques et financières représentent moins de 1 % de l'ensemble, on ne peut que s'élever devant toute tentative plus ou moins déguisée d'instaurer une justice à deux vitesses, l'une répressive pour les délinquants « ordinaires » et l'autre, incomparablement plus clémente, pour les délinquants « en col blanc ». C'est bien cette interrogation qui pèse lourdement sur le devenir du contrôle fiscal... De plus, dans le contexte actuel, comment ne pas voir dans

la conjonction des déclarations de Nicolas Sarkozy et dans les projets de fusion DGI/DGCP l'occasion donnée aux tenants du « moins d'Etat, moins d'impôts, moins de contrôle » de porter un coup fatal à la lutte contre la fraude ?

Résolument engagé dans la défense des métiers et des agents des impôts, en l'espèce ceux en charge de la recherche et du contrôle, le SNUI montrera sans relâche dans les prochaines semaines et les prochains mois, dans ses travaux, ses commissions spécialisées, ses rapports avec l'administration et sa communication, pièces et analyses à l'appui, que la lutte contre la fraude doit être plus que jamais ancrée dans la sphère fiscale d'une part, et qu'elle doit également s'intensifier pour trouver du sens et être plus efficace d'autre part.

## ○ L'article de la Tribune : le contrôle fiscal sans drame ni passion

Les déclarations du Président de la République sur les dénonciations anonymes ont été durement ressenties par les agents des impôts, en particulier ceux en charge du contrôle fiscal. Nombreux sont ceux qui se sont sentis injustement insultés par la référence à «Vichy» les assimilant, de fait, aux acteurs les plus sombres de l'occupation nazie. N'y aurait-il donc aucune limite aux comparaisons simplistes en tous genres visant, par le dénigrement du service public et de ses agents, à tout mettre en oeuvre pour favoriser le « laisser faire, laisser passer » ? Car nous y trompons pas, les applaudissements nourris des représentants du Medef ont bien montré le sens de ces déclarations.

Rappeler que le contrôle fiscal vise à combattre la fraude fiscale et à s'assurer que les citoyens participent à la « contribution commune [...] en raison de leurs facultés » (article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen), et non en raison de leur volonté ou de leur pouvoir, semble utile. En cela, le contrôle s'inscrit dans le droit fil des principes démocratiques, bien loin de «Vichy»...

### • Un contribuable avec des droits importants

En théorie, le contrôle doit donc permettre de «récupérer» l'impôt éventuellement fraudé pour faire en sorte que chacun acquitte ce qu'il doit réellement.

Il est urgent de montrer en quoi le contrôle fiscal est budgétairement rentable et socialement utile et de rétablir quelques vérités.

**Ainsi, les agents des impôts ne décident jamais seuls et subjectivement des contrôles à effectuer : leurs propositions de vérifications font l'objet d'une procédure interne précise et la place des dénonciations, globalement très rares, pas toujours anonymes et rarement étayées, y est ultra-minoritaire. Par ailleurs, ils ne décident pas plus seuls et subjectivement des redressements fiscaux : ils les constatent au vu du dossier ou de la comptabilité et les notifient au terme d'une procédure parfois longue, dans laquelle les droits du contribuable sont de plus en plus importants (droit de réponse, etc). Cela mérite d'être précisé pour ne pas laisser perdurer le vieux fantasme de l'inquisition fiscale menée par un «contrôleur fiscal» présenté, bien souvent, comme inévitablement borné...**

La fraude fiscale est difficile à évaluer, mais si les estimations varient, toutes montrent qu'elle est colossale :

### • Quelle volonté politique ?

Le propos peut paraître incongru à l'heure où on réduit drastiquement le nombre de fonctionnaires, mais les faits sont têtus. Même avec l'aide précieuse de l'informatique, on n'a pas trouvé mieux que l'être humain pour gérer l'impôt, renseigner le public, détecter la fraude, vérifier les dossiers, contrôler les comptes ou encore recouvrer l'impôt. Il ne s'agit pas ici de verser dans le «tout sécuritaire fiscal» et la surenchère aux effectifs, mais simplement de montrer en quoi la lutte contre la fraude est essentielle, afin de nourrir sereinement un débat fiscal en rétablissant au passage quelques faits qui lui manquent trop souvent. Mais une question centrale demeure : y a-t-il une réelle volonté politique de lutter contre l'évasion et la fraude fiscale ?

Une nouvelle fois, au delà des formules «à sensation», un peu de pédagogie ne nuit jamais dans un domaine mal connu et sujet aux fantasmes. Le contrôle fiscal a mauvaise presse. Seulement voilà, il est utile : diminuez les moyens de lutter contre la fraude fiscale et, la «peur du gendarme» envolée, il s'ensuivra un appel d'air qui gonflera la fraude et diminuera les recettes publiques. On le voit, la légitimité même du contrôle fiscal ne saurait être remise en cause, sauf à expliquer aux contribuables honnêtes qu'il est normal qu'ils paient ce que d'autres fraudent !...

En France, chaque contribuable (particulier ou entreprise) déclare ses revenus, ses bénéfices et, éventuellement, le patrimoine qu'il détient ou qu'il reçoit, la TVA qu'il collecte s'il a la qualité de commerçant, etc. En contrepartie, l'administration a le droit de contrôler l'exactitude des déclarations, d'inciter ceux qui ne déclarent pas à régulariser leur situation, de rappeler l'impôt dû lorsque les montants déclarés sont inférieurs aux montants réellement perçus et de sanctionner ceux qui ne respectent pas leurs obligations.

le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) estime que le niveau annuel (impôts et prélèvements sociaux) est compris entre 30 et 40 milliards d'euros, le SNUI l'évalue entre 40 et 50 milliards d'euros et la Commission européenne avance une fourchette moyenne pour l'Union européenne de 2 à 2,5 % du produit intérieur brut, soit 34 à 43 milliards d'euros pour la France (elle estime la fraude à la seule TVA à environ 10 % des recettes, soit 14 milliards d'euros pour la France). Les travaux du CPO sont éclairants et confirment ce que les fiscalistes constatent de longue date, la fraude fiscale et sociale est importante, elle se développe, se diversifie, se complexifie et s'internationalise.

Dans un tel contexte, l'heure n'est donc certainement pas au recul du contrôle fiscal, mais bien à son amélioration, notamment en prenant mieux en compte les réalités économiques. Cela passe par des moyens législatifs et réglementaires adaptés, car un contrôle fiscal juste et efficace, indépendant de toute forme de pression politique, doit être plus présent et plus réactif dans ses procédures. Cela passe également par le développement de la coopération internationale. Cela passe, enfin, par des moyens humains.



L'article est paru  
le 12 septembre

## Régimes spéciaux, raisonnements spécieux

«Premier véritable test social pour Sarkozy», «risque de conflit majeur» : sous ces titres, la presse n'a pas cessé de dramatiser la question de la réforme des régimes spéciaux de retraite et elle s'est très souvent acharnée à nourrir cette dramatisation en opposant les salariés des différents secteurs, en dénonçant de prétendus privilèges, en plaidant, finalement, pour un alignement par le bas des régimes de couverture sociale.

Par ailleurs, ni le gouvernement ni les médias n'ont aidé à clairement expliquer le champ de la réforme envisagée et on a ainsi vu de multiples débats mélangeant allégrement le régime des gaziers et des électriciens et celui des fonctionnaires à proprement parler, le seul objectif étant de marteler que dans le privé on calculait la retraite sur les vingt cinq meilleures années, ce qui, finalement, devrait être la référence pour tout le monde !

Bien évidemment, c'est sur la notion de pénibilité que les «experts» se sont également focalisés, semant le trouble, il faut bien le reconnaître, chez de nombreux salariés du privé à qui on n'a cessé de dire, par exemple, qu'un conducteur de TGV ne faisait plus le même métier qu'un conducteur de locomotive à vapeur et que plus rien ne justifiait une cessation d'activité à 50 ans.

«Mesure d'équité» a-t-on clamé tout au long du mois de septembre et, jusque dans les rangs du Parti Socialiste, on a souhaité une grande négociation sur la question afin de réduire les déficits et de tenir compte de l'évolution des métiers.

Le hic c'est qu'au lieu d'inviter à la négociation, le Premier ministre a réaffirmé le 10 septembre son goût pour le fait accompli et manifesté son impatience de faire connaître «ses» mesures.

Le Président s'est montré irrité de la boulette de son subordonné, il a réaffirmé le 18 septembre son attachement au dialogue, mais comment imaginer un repli idéologique sur le dossier ? ...

Pour le SNUI il est clair que la réduction des déficits n'est pas le seul objectif dans l'affaire, il y a bel et bien une volonté de niveler les différences public-privé et une aspiration à détruire des avancées sociales obtenues par des luttes syndicales historiques. On est bien loin de la question de savoir si tel métier est plus pénible que tel autre !

